

Allocution d'Alain Jakubowicz, Avocat de l'association des familles de victimes
Commémoration du 20 ème anniversaire de la Catastrophe du Tunnel du Mont Blanc
Chamonix, le 24 mars 2019

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Je n'ai connu aucune des 39 victimes dont les noms figurent sur ce mémorial.

J'ai pourtant le sentiment de les avoir toutes connues. Par vous. Grace à vous. Pour vous.

Pendant des années, j'ai vécu à leurs côtés. Elles ont hanté mes nuits. Elles ont illuminé mes jours.

Je sais d'expérience que quand un drame survient, le nombre de victimes tue les victimes une deuxième fois. Plus il y a de victimes, moins il y a de victimes. On ne cite plus des noms, on cite des nombres. Les victimes deviennent des chiffres. Nous avons réussi à éviter cet écueil. La catastrophe du tunnel du Mont Blanc n'a pas fait 39 victimes mais 39 fois une victime. Chacune d'elles avait une identité, une histoire, une vie. Une catastrophe collective n'est que l'addition de catastrophes individuelles.

J'en ai pris conscience dès que je vous ai vu arriver à l'hôtel Majestic pour la première réunion qui s'est tenue quelques jours après le drame. Vous arriviez de toutes parts, des quatre coins de l'Europe, unis dans la douleur. Si différents mais si semblables. La magie de ce qui fait la grandeur de l'Homme a immédiatement opéré. Ce jour-là, une famille est née.

Une famille unie, soudée, par une quête inextensible de vérité et de justice. Une famille qui a trouvé ce jour-là son pater familias, celui qui ouvrirait la voie, qui tiendrait la barre et qui conduirait le navire à bon port. Avec détermination et fermeté, avec opiniâtreté et humanité. Merci cher André d'avoir si pleinement incarné le combat que nous avons livré.

Il faut avoir entendu vos prises de parole dès les premiers rassemblements sur la plate-forme du tunnel, il faut avoir assisté à vos rencontres, que dis-je, vos face-à-face, avec les pouvoirs publics, pour comprendre que vous ne transigeriez sur rien. Il faut vous avoir vu reconforter les familles, négocier pour chacune d'elles comme si c'était la vôtre, pour comprendre ce qui s'est passé. Qu'est ce qui prédestinait un chef d'entreprise d'Evreux à serrer dans ses bras la

veuve ou la mère d'un chauffeur routier slovène, hollandais ou anglais ? Rien, si ce n'est le destin et avec lui l'incroyable et la formidable aventure humaine.

Car la gestion de ce dossier, au-delà de ses aspects juridiques et techniques, est avant tout une incroyable et formidable aventure humaine.

Quand nous nous sommes rencontrés, je vous ai fait une promesse. La vérité serait faite sur les circonstances et les responsabilités de ce drame qui a fait basculer vos vies. Vous doutiez, vous redoutiez de ne pas faire le poids face à la raison d'Etat. Vous aviez le sentiment d'être le pot de terre contre le pot de fer. J'adore les pots de terre. Et je sais que David a triomphé de Goliath. Rien n'arrête la foi dans la justice. Rien ne nous a arrêtés. Notre union et notre détermination ont été notre force. Elles nous ont permis de franchir tous les obstacles, les uns après les autres. La justice était trop lente ? Qu'à cela ne tienne. Nous irions manifester devant le Palais de l'Élysée pour obtenir la nomination d'un juge d'instruction à Bonneville. Et ça a marché !

Le procès s'est ouvert le 31 janvier 2005 devant le Tribunal correctionnel de Bonneville. Nous avons obtenu le renvoi de 12 personnes, parmi lesquelles le président de l'ATMB, proche du président de la république qui l'avait nommé à ce poste, une responsable du ministère de l'équipement et le Maire de Chamonix. Nous voulions éviter que ce procès soit celui des lampistes. Il ne l'a pas été.

Je me souviendrais toujours de l'ouverture de ce procès. L'atmosphère était lourde, les tensions palpables. Vous étiez là. Fidèles à vos engagements. Certains d'entre vous avaient pris sur leurs vacances, d'autres avaient demandé des congés sans solde. Certains logeaient chez l'habitant, d'autres dans des camping-cars. Votre présence était le gage de l'humanité de ce procès, en même temps qu'un hommage à ceux qui avaient péri. En comparaison, le procès du crash du Concorde a été totalement désincarné, faute de présence des familles de victimes. C'était une des conditions de la compagnie d'assurances pour verser des indemnités. De cela, il n'était pas question pour vous. Nous avons été clairs. Rien ne vous empêcherait d'être présents en nombre au procès. Son succès, c'est avant tout le vôtre.

C'est aussi, je dois le dire, celui de la justice. La façon exemplaire dans le président Lebreton de Vanoise a conduit les débats a fait basculer le procès. Sa connaissance du dossier, sa précision, son impressionnante compréhension des questions techniques, nous ont conduit, peu à peu, sur le chemin de la vérité, à la façon d'un puzzle qui se construisait sous nos yeux. Il m'a été rapporté qu'il avait reconstitué chez lui une maquette du tunnel, sur laquelle il travaillait le week-end, pour comprendre le mécanisme de la progression des fumées. Il voulait tout savoir, tout comprendre, sur les circonstances de la mort de chacune des victimes. Rien n'a été négligé. Nous avançons, de la première à la dernière minute du drame, acteur par

acteur, du chauffeur à l'origine de l'incendie, aux victimes, dans l'ordre d'entrée dans le tunnel, des responsables de la sécurité, côtés italien et français, aux pompiers et secouristes.

La vérité apparaissait sous nos yeux. Les fautes, les manquements, la nonchalance, l'irresponsabilité. Le président de l'ATMB en perdait sa superbe. Le haut fonctionnaire, sûr de lui et droit dans ses bottes du début du procès, est peu à peu devenu l'ombre de lui-même. Comme s'il découvrait à l'audience ce qu'il était de sa responsabilité de savoir. Et d'éviter.

Ce procès restera dans les annales de la justice. Le jour où le jugement fut rendu, une sorte d'état de grâce planait dans la salle d'audience, ceux qui avaient été condamnés paraissaient presque sereins. Chose inimaginable au début du procès, certains d'entre vous, parmi les plus vindicatifs, conversaient avec les condamnés. Des poignées de main furent même échangées. Il n'y eut d'ailleurs que deux appels, preuve que la décision avait été comprise et acceptée par tous, ou presque.

Vous aviez obtenu les réponses aux questions que vous vous posiez et les prévenus comprenaient le sens de leur condamnation. Justice avait été rendue.

Cela n'aurait pas été possible sans vous. Par votre détermination, par votre obstination, par votre solidarité, par votre dignité, vous avez été un exemple pour toutes les familles de victimes de catastrophes et d'accidents collectifs.

Même si je sais que pour vous, aucun jugement, quel qu'il soit, ne peut être une victoire. Rien, jamais, ne remplace l'être cher disparu.

J'y songeais au début de cette commémoration, alors que mes yeux passaient des noms gravés dans le marbre de ce mémorial, à vos visages, que je revois, comme la première fois, il y a 20 ans. Le temps n'a rien effacé. Je sais que vous n'avez rien oublié. Comment le pourriez-vous ?

Mais j'ai vu aussi cette merveilleuse force de la vie, incarnée par ces enfants qui étaient à vos côtés le jour de la première réunion puis à celles qui l'ont suivies, et qui sont aujourd'hui des adultes. Je vois aussi ceux qui sont nés après le drame, preuve que la vie reste la plus forte.

Je n'ai pas connu les 39 personnes dont les noms sont gravés devant moi, mais je sais que toutes, sans exception, en aurait été heureuses et fières.

20 ans ont passés. Je n'ai rien oublié. Je veux aujourd'hui vous dire ma gratitude pour la confiance que vous m'avez accordée. C'est la plus belle reconnaissance qu'un avocat peut recevoir. La confiance, ce lien magique qui unit les hommes et qui les rend plus forts.

Le procès de la catastrophe du Mont-Blanc restera, vous resterez, un moment inoubliable de ma carrière d'avocat. Et au-delà, de ma vie d'homme. Merci.